

Politique Santé

La sécurité sanitaire des employés, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe Eramet.

Tout en reconnaissant que l'élimination de tout risque sanitaire est impossible, l'objectif de la politique de Santé Groupe est de les maîtriser afin de minimiser la fréquence et la gravité de leurs conséquences.

Le groupe Eramet a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie la totalité des dangers liés à ses activités. Il souhaite contribuer au développement des connaissances sur ces sujets, les diffuser et promouvoir le dialogue.

1. ENGAGEMENTS DU GROUPE ERAMET

Dans le cadre de sa Politique Santé, le groupe Eramet s'engage à :

- Réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits du Groupe par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés.
- Respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé.
- Développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés.
- Contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Afin de déployer sa Politique Santé, le groupe Eramet met en œuvre les moyens suivants :

→ **Intégration au quotidien de la santé et des conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement.**

→ **Rédaction, diffusion et application des standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants.**

→ **Elaboration, pour chaque unité, d'un plan d'action santé-sécurité**

Eramet met en place des tableaux de bord permettant le suivi des indicateurs pertinents en matière de santé (maladies liées à l'activité professionnelle, absentéisme, indicateurs d'exposition, respect de la périodicité des évaluations de risques).

Le Groupe utilise une méthode standardisée de l'évaluation des risques, permettant une hiérarchisation des risques et des actions correctives.

Il suit les actions définies prioritairement par l'analyse des risques notamment l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et aux procédures de travail, l'aménagement des postes de travail et la mise à disposition des équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé.

Il recueille l'avis des instances représentatives du personnel en matière de santé et de sécurité lors de l'élaboration du plan.

→ **Surveillance permettant le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché**

Eramet évalue régulièrement les niveaux d'exposition et identifie les personnes concernées par ces expositions ; il assure une surveillance médicale adaptée aux risques et conforme aux recommandations réglementaires et aux données actuelles de la science.

Le Groupe pratique une information du personnel et un reporting des résultats collectifs.

Eramet organise la traçabilité des expositions et du suivi de chaque personne exposée à un risque.

→ **Poursuite de la veille scientifique et de benchmarks sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques**

Eramet contribue activement, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe.

→ **Développement d'une politique de lutte contre les comportements addictifs**

Eramet organise des campagnes de prévention et d'information.

Le Groupe aide au sevrage (prise en charge de substituts de la nicotine, soutien médical, accompagnement...).

Il dépiste les conduites à risques, notamment pour les nouvelles addictions (drogues), dans le respect des réglementations locales et de l'éthique professionnelle.

Il sanctionne en cas de mise en danger des personnes ou des installations.

→ **Identification des postes de travail pénibles en matière de Troubles Musculosquelettiques/lombalgies via une méthode d'analyse pour envisager de les rendre plus ergonomiques.**